

Saint Saturnin de Lenne



Juillet 2013

Cahier de compatibilité
Référents
du Paysage

Référents du paysage

Commune de Saint Saturnin
de Lenne

Synthèse
de la Déclinaison Localisée
du Plan de Référence
de la Charte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Le grenier à blé de l'Aveyron : les avant-causses abritent encore une forte proportion de la population du sud-est Aveyronnais. Ce constat peut aisément s'étendre à l'ouest et au nord si l'on considère que les agglomérations de Rodez, Villefranche et Espalion ont au moins un pied dans des zones d'avant-causses. Ces terres plus fertiles et au relief moins tourmenté ont attiré les populations des la préhistoire comme en témoigne la grande quantité de dolmens qui balisent ces terroirs. Aussi ne nous étonnons pas de voir le long de la haute vallée de l'Aveyron ou de la Serre se dérouler un chapelet de châteaux, de manoirs, de fermes monumentales déployant, comme sur les avant-causses du sud, des granges étables ou bergeries bardées de contreforts aux allures de navire. Il faut encore y ajouter des granges monastiques comme les Bourines ou Galinières, les moulins et les pigeonniers en pied apanage de l'aristocratie et des grands ordres religieux jusqu'à la Révolution. En outre ces larges vallées furent de tous temps des axes majeurs d'échange est-ouest dont l'entrée orientale, aux sources de l'Aveyron est le carrefour de Sévérac. Ce haut carrefour ancien devient par le croisement de l'A75 et de la RN88 le plus important du Massif central depuis Clermont-Ferrand. La commune de Saint Saturnin-de-Lenne comprend une part importante de sont territoire dans cette riche entité des avant-causses.

Plan de référence du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif 2019

Actions par entité paysagère : Développer une gestion concertée des paysages dans leurs dimensions naturelle et culturelle

Causses

- Maintenir le biodiversity remarquable : maintien et restauration des milieux ouverts, création de points d'eau, conservation des cailloux et des rochers karstiques, maintien des milieux humides (cours d'eau, tourbières, etc.)
- Mettre en œuvre une réflexion concertée pour le développement de l'élevage sur la Causse de Larnac
- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire

Gorges

- Conserver le biodiversity remarquable : des milieux karstiques et rochers souterrains, maintien des milieux karstiques, maintien des milieux humides (cours d'eau, tourbières, etc.)
- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire

Avant-causses

- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire
- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire

Valloirs des Avant-causses

- Contribuer à la préservation des paysages karstiques et à la préservation des milieux karstiques
- Contribuer à la préservation des paysages karstiques et à la préservation des milieux karstiques

Rougiers

- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire
- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire

Valloirs des Rougiers

- Contribuer à la préservation des paysages karstiques et à la préservation des milieux karstiques
- Contribuer à la préservation des paysages karstiques et à la préservation des milieux karstiques

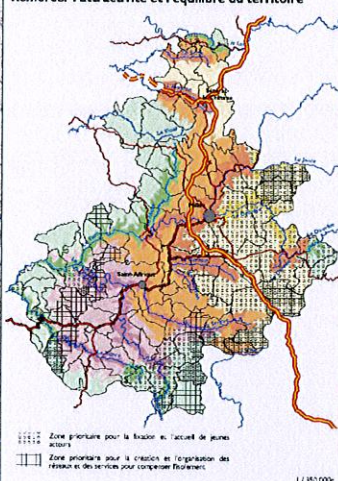
Monts

- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire
- Mettre en œuvre la Charte forestière de territoire

Valloirs des Monts

- Contribuer à la préservation des paysages karstiques et à la préservation des milieux karstiques
- Contribuer à la préservation des paysages karstiques et à la préservation des milieux karstiques

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire



Gérer et protéger

Gérer et protéger prioritairement les paysages

- La zone de patrimoine écologique est définie par le zonage des milieux karstiques et des milieux karstiques
- Cette zone est définie par le zonage des milieux karstiques et des milieux karstiques

- Protéger la ressource en eau souterraine par la mise en place des plans de protection, des programmes d'entretien adaptés, par la réhabilitation des différents acteurs
- Capacités d'usage à protéger

Accompagner le développement

Pour une maîtrise des impacts environnementaux et paysagers

- Zone de pression touristique
- Zone de pression urbaine

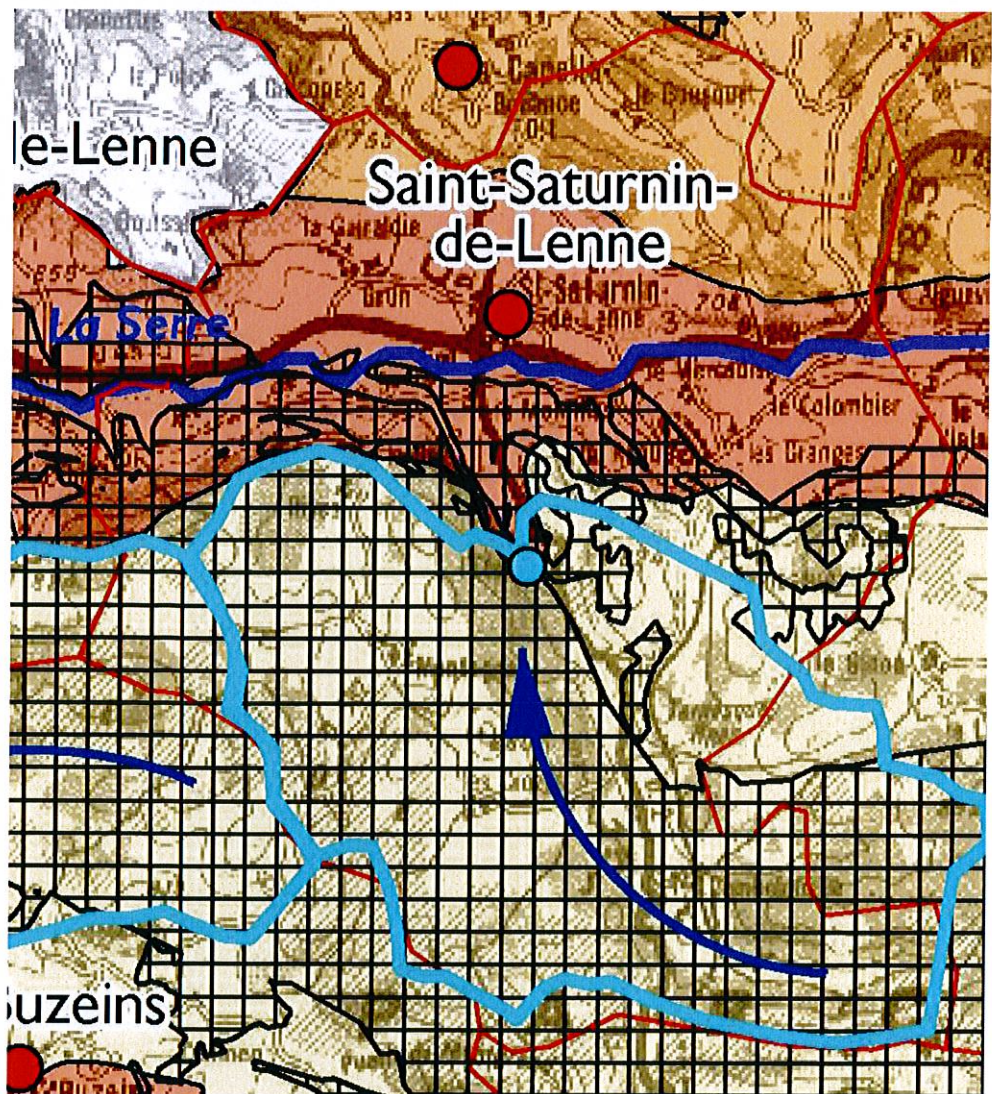
Sur ces deux types de zones, les descripteurs du Plan de référence à des échelles communales seront prioritaires

Légende du fond de plan

- Les entités paysagères
- Causses
- Gorges
- Avant-causses
- Valloirs des Avant-causses
- Rougiers
- Valloirs des Rougiers
- Monts
- Valloirs des Monts
- Autoroute A 75
- Réseau R 2 X 2 voies
- Réseau R 100
- Routes principales

Avertissement

Les données et les images ne sont pas à l'échelle de 1:100 000. Elles sont destinées à des usages généraux, notamment pour les documents d'urbanisme et à partir des données de base qui ont servi à établir ce plan de référence.



Gérer et protéger

Gérer et protéger prioritairement le patrimoine



Zone de patrimoine écologique et/ou paysager

La zone de patrimoine écologique et/ou paysager a été définie par le croisement des données écologiques et des données paysagères du territoire.

Dans la notice explicative du plan de référence, chacune des deux composantes écologique et paysagère sont détaillées dans deux cartes distinctes (cartes "Dimension écologique du territoire" et "Dimension paysagère du territoire"). La notice apporte des précisions sur leur composition et leurs valeurs individuelles respectives, et sur les actions envisagées pour leur gestion et leur protection (tableau par entités paysagères).

Protéger la réserve en eau souterraine par la mise en place des périmètres de protection, de programmes territoriaux adaptés, par la sensibilisation des différents acteurs

- Captages d'eau potable à protéger
- Périmètres de protection ou bassin d'alimentation connus d'une source captée, d'un puits ou d'une prise en rivière pour l'adduction en eau potable
- Direction d'écoulement des eaux

Accompagner le développement

Pour une maîtrise des impacts environnementaux et paysagers



Zone de pression touristique



Zone de pression urbaine

Sur ces deux types de zones, les déclinaisons du Plan de référence à des échelles communales seront prioritaires.

Légende du fond de plan

Les entités paysagères

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| Causses | Rougiers |
| Gorges | Vallées des Rougiers |
| Avant-causses | Monts |
| Vallées des Avant-causses | Vallées des Monts |
| Limites communales | Autoroute A 75 |
| Chefs-lieux de communes | Projet 2 X 2 voies RN 88 |
| Rivières | Routes principales |

Le paysage

La commune est composée de 3 entités paysagères caractéristiques :

l'entité **Avant-causse**

l'entité **Causse**,

l'entité **Rougier**

Il s'agit du Causse de Sévérac ou d'un appendice du Causse de Sauveterre dont la limite est un peu plus à l'ouest et de l'avant-causse de la vallée de la Serre.

Le relief tabulaire de ces entités délimité par des corniches est caractéristique.

La partie nord de la commune appartient à l'entité des Rougiers avec un relief assez marqué par des vallons encaissés.

L'essentiel de l'habitat se situe le long de la vallée de la Serre où sont implantés les villages de Saint-Saturnin-de-Lenne et de La Roque-Valzergues, ainsi que de nombreux hameaux. Quelques fermes isolées exploitent le reste du territoire.

Rougier (extrémité nord-est de la commune)

Cette entité est composée d'une alternance de lignes de crête et de vallons orientés nord-ouest/sud-est. Le bassin versant des deux ravins de Savigne et de Grouponne alimente le Lot. La géologie est différente du reste de la commune : zone de Rougier du Permien qui se caractérise par des sols lourds parfois instables.

Chacun des deux vallons est exploité par deux hameaux : le Bousquet et la Costette.

Ces deux vallons ont une occupation du sol typique. Les versants nord sont couverts par la forêt, tandis que les versants sud sont utilisés en prairies. Quelques exceptions sont faites pour les zones les plus pentues. Un ensemble de haies limite les parcelles.

Enjeux

→ **Entretien et renforcer les haies existantes.**

→ **Conserver dans les défrichements des bandes anti-érosion.**



Avant-causse de la Serre

Cette entité est composée de sous unités paysagères (Cf. carte des sous unités paysagères) :

- 1. les corniches et les coteaux boisés
- 2. la vallée de la Serre, la vallée de Brèves et la butte témoin de la Roque
- 3. la partie caussenarde de l'avant-causse

1 - Les corniches et les coteaux boisés

La limite sud de l'entité avant-causse est marquée par un fort dénivelé (100 à 150m). La partie supérieure la plus pentue est couverte d'une bande boisée de pins sylvestre. Quelques éperons rocheux en émergent. Dans sa partie basse, moins pentue, un ensemble de prairies s'intercale entre le bocage. Les haies sont souvent associées à des fossés. En effet, l'affleurement des marnes grises (parfois instables), à ce niveau, induit de nombreuses sources.

On notera la présence d'une forêt de hêtres sur les coteaux ouest de la vallée de la Brèves.

Enjeux

→ Protéger les haies perpendiculaires dans les pentes les plus fortes et les haies longeant les fossés et/ou les chemins de desserte des parcelles (Exemple d'Orbis à Trescanous ; de La Roque-Valzergues au Viala (commune de Campagnac)).

2 - la vallée de la Serre, la vallée de Brèves et la butte témoin de la Roque

La vallée de la Serre est une vallée ouverte où le bocage est encore présent (excepté à l'ouest de la commune). La ripisylve liée à la Serre renforce la présence de haies. Prairies et cultures alternent dans cette plaine alluviale.

La vallée de la Brèves est une petite vallée encaissée formée par une reculée du causse au droit de la source. Cette dernière alimente une pisciculture et deux moulins. Des caves à fromage sont également présentes (Lestang).

La butte-témoin de La Roque-Valzergues avec son village perché marque le paysage de cette entité. C'est un élément paysager caractéristique des avant-causses. Elle est unique dans cette vallée.

Enjeux

→ Conserver et entretenir le bocage et la ripisylve.

3 - La partie caussenarde de l'avant-causse

Ici l'érosion n'a pas permis de mettre à jour les marnes. La couche calcaire est encore présente. Le pendage des couches géologiques a exposé ce plateau vers le sud. Il est marqué par un bocage, associé à des murs de pierres sèches, voire quelques terrasses dans les parties les plus pentues. Prairies de fauche et parcours couvrent cette zone. Quelques maisons de vigne et des abris de bergers ponctuent les secteurs les plus secs.

Le village de Saint-Saturnin-de-Lenne est implanté sur ce sol stable à proximité des terres labourables de la vallée de la Serre.

Un peu plus à l'ouest, le château de Grun se dresse avec son pigeonnier sur ce plateau. Des constructions plus récentes (essentiellement des bâtiments agricoles) sont venues encercler cet ensemble bâti dont l'importance s'en trouve diminuée. Plusieurs dizaines de chênes isolés centenaires sont disséminés à proximité. Ce sont des éléments rares de ce paysage.

Côté est, sur un plateau intermédiaire, des fermes isolées (le Mercadiol, le Colombier, le Mas de Manenq, le Colombier, les Granges, le Mas de Ségué) forment un habitat dispersé. Ces fermes traditionnelles sont souvent accompagnées de bâtiments modernes aux dimensions importantes. Compte tenu du relief et du bocage, ces derniers sont peu perceptibles.

Enjeux

→ Entretenir et renforcer le bocage existant.

→ Protéger l'ensemble de chênes autour du château de Grun.

Causse de Sévérac (partie sud de la commune)

Cette entité est composée de plusieurs structures paysagères (zones dépressionnaires avec fermes et ensembles de haies, forêts sur relief prononcé et parcours sur zones douces et au sommet des puechs).

Ce plateau se situe entre des altitudes de 800 à 900m (921m pour le Puech « Les Castelets » à l'extrême sud de la commune). Les zones dépressionnaires sont largement exploitées par l'agriculture. On retrouve systématiquement une ou deux fermes et un ensemble de haies au milieu de prairies et de champs (Combelongues, les Crozes, Montagnac, les Rives). Le contraste entre ces zones dépressionnaires entretenues jusqu'à leurs franges et les versants rocaillieux ou boisés est caractéristique des paysages caussenards. La vallée sèche de Combelongue est marquée par un alignement de frênes émondés le long de la RD2 sur près d'un kilomètre. Cet élément se distingue du paysage.

Le massif forestier est morcelé et découpé suivant le parcellaire et l'utilisation même de ces parcelles. On retrouve exclusivement des forêts de pins sylvestres. On notera toutefois une exception au sud-ouest de la commune où une forêt de hêtre occupe le versant nord d'un coteau culminant à 815m. C'est un élément rare de ce paysage. Dans le sous-bois, des chaos dolomitiques émergent au milieu d'avens (éléments caractéristiques de cette unité paysagère). Cet ensemble forme un élément paysager remarquable.

Contrairement à la zone sud, on trouve davantage de parcours dans la partie nord (proximité de Saint Saturnin-de-Lenne).

Enjeux

- Gérer la forêt de hêtres pour la renouveler.
- Limiter le concassage des parcours qui modifie le couvert herbacé.



Caractère métissé

La plus ou moins dense irrigation de ce territoire en détermine les caractères.



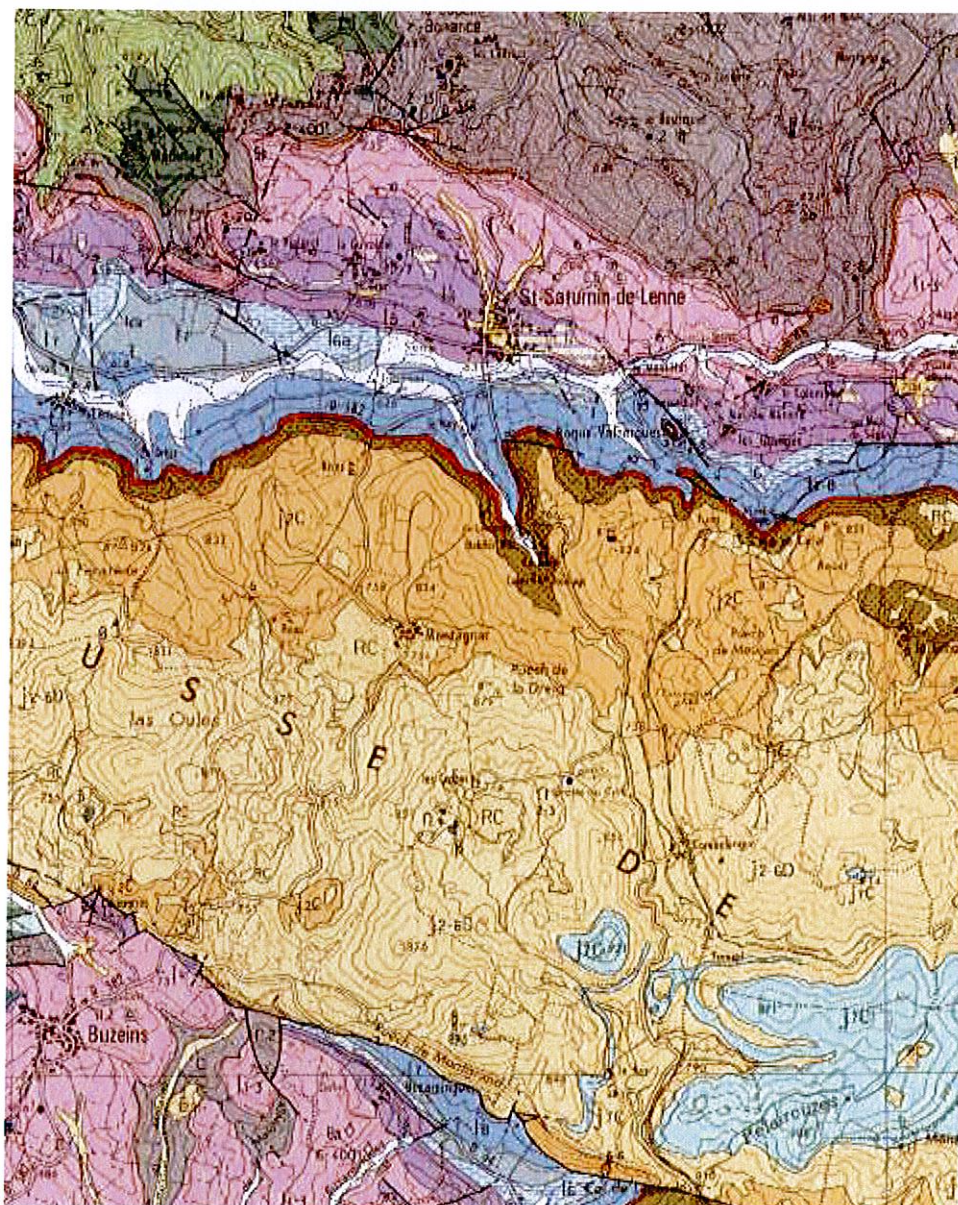
Le causse plus sec en surface met en exergue la minéralité des bâtis. L'architecture ordinaire du 19^{ème} siècle dominante est empreinte du travail des maçons (tailleurs de Pierre). Elle prend une tonalité **méditerranéenne et caussenarde** par ses systèmes de récupération des eaux de pluie. Cette aridité a limité l'urbanisation aux abords des dépressions plus humides et aux sols plus profonds.



Dans la plaine, l'avant-causse et le Rougier, bien que d'apparence minérale, l'architecture donne la part essentielle au travail des charpentiers. L'ossature bois due bâti lui a donné un caractère plus **auvergnat**. La bonne irrigation a permis une production importante de bois d'œuvre performant. Cette richesse hydraulique et les sols alluviaux et profonds ont attiré les populations et densifié l'urbanisation. La mitoyenneté de ces entités a produit, de part et d'autre de la vallée de la Serre comme de l'Aveyron, une **architecture métissée** juxtaposant parfois des bâtis caussenard et auvergnat.

Nature du paysage

La géologie, le relief et les sols



Trois grandes zones géologiques génératrices

- Au nord des collines de **grès rouge** (270 millions d'années) plus sculptées par l'érosion.
- Plus au sud les **calcaires** anciens (200 millions d'années) perméables des avant-causses s'épaulent sur ces grès rouges.
- Les **alluvions** de la Serre se sont déposés sur les **marnes et les argiles** imperméables des avant-causses (185 millions d'années).
- Limités par des falaises, les **calcaires** plus récents (160 millions d'années) surplombent la plaine de la Serre au sud.

Cette géologie génère une hydrographie différenciée.

L'eau

Environ 50 % du territoire communal intéresse le bassin d'alimentation de la source de Lestang, source karstique majeure du Causse de Sévérac qui est exploitée par le SIAEP des Vallées de Serre et d'Olt. Ce bassin est situé au sud de la commune, sur les formations calcaires du Jurassique supérieur.

Un traçage effectué au niveau de la perte des Crozes, le 18 novembre 2002, a confirmé l'appartenance de cette doline au bassin d'alimentation de Lestang.

Au nord de la commune, se trouve le bassin d'alimentation de la source de Bouissettes dont l'aquifère provient du Lias calcaire et dont les eaux partent sur le bassin du Lot.

Enfin, il faut noter la présence d'autres sources karstiques dont les sources d'Orbis qui génèrent des cascades singulières et qui mériteraient un classement particulier, la source du Grun, la source du Colombier, la source du Théron.



Il existe également une petite source, la source de Montagnac, issue d'un aquifère perché du Jurassique supérieur dont les eaux servent à l'abreuvement des ovins.



Enjeux :

- Protéger la ressource en eau :
 - Sur la zone d'alimentation concernant le captage de Lestang (la procédure "Périmètre de protection est en cours")
 - Dans la vallée sèche de Combelongue
- Valoriser ce patrimoine.

Les cours d'eau

Hydrogéologie

La commune de Saint-Saturnin-de-Lenne a la particularité d'être sur le bassin versant. En effet, la ligne de partage des eaux marque la limite entre le bassin versant de l'Aveyron au sud et le bassin versant du Lot au nord.

Pour le bassin versant de l'Aveyron, la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne est traversée par la Serre, affluent en rive droite de l'Aveyron.

La partie amont du bassin de l'Aveyron est composée principalement de formations calcaires et de dolomies appartenant au Jurassique inférieur et moyen. Ces formations karstiques forment de grands plateaux dont le Causse de Sévérac, le Causse du Masségros, et les Avant-Causse.

L'Aveyron et ses principaux affluents sont alimentés exclusivement par des sources karstiques provenant de ces formations. Les aquifères karstiques concernés correspondent au niveau inférieur du Lias (Hettangien, Sinémurien) et au Dogger et Malm.

La Serre est alimentée par les sources du Duc, du Vialaret, de la Serre, de Lestang (bassin d'alimentation de 17 km²), d'Orbis et de Galinières, de Coussergues. Sur la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne, on trouve la plus importante source, la source de Lestang, elle contribue à plus de 50 % du débit de la Serre en période d'étiage.

Pour le bassin versant du Lot, minoritaire sur la commune, deux ravins sont présents, le ravin de Gauponne et le ravin Savigne. Ils se jettent dans le ruisseau de Nozeran, affluent en rive gauche du Lot.

Biodiversité

La rivière est naturellement un milieu écologiquement riche. La végétation est spécifique, offrant diverses strates adaptée aux contraintes de la rivière. On trouve un cordon d'hélophytes, surmonté d'une saussaie pionnière sous l'aulnaie-frênaie bien représentée.

La ripisylve constitue de nombreux habitats pour la faune terrestre. Le martin-pêcheur et le cincle plongeur sont des oiseaux inféodés à la rivière et profitent du dégagement de celle-ci. Elle est source de nourriture, de lieu de reproduction pour la faune aquatique et terrestre.

La faune aquatique essentiellement représentée par la truite fario est directement liée à l'état des berges et à la diversité des faciès de la rivière. L'ombrage du cours d'eau limite des élévations de température qui pourraient modifier les peuplements piscicoles en place (salmonidés).

La végétation joue son rôle de filtre par rapport aux matières azotées, et a un impact sur la capacité d'auto épuration des eaux et des échanges entre la nappe et la rivière.

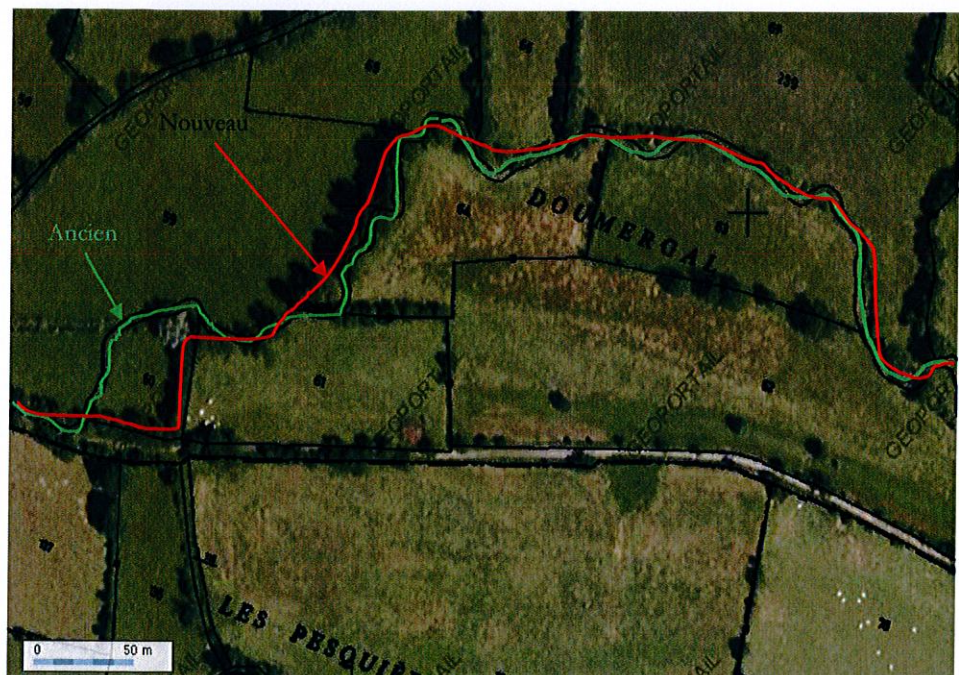
Caractéristiques générales du lit mineur de la Serre

- Largeur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 0 à 5 m
- Ecoulement : assez peu de courants, zones lenticules
- Sinuosité : faible
- Couvert aérien : faible
- Etat du lit : recalibré, rectifié, peu de substrat caillouteux
- Etat des berges : en U, dégradé par le bétail
- Diversité de faciès et qualité de l'habitat piscicole : dégradé
- Points d'abreuvements directs au cours d'eau : 4,5 points/km

Dynamique du cours d'eau

Rappelons qu'un cours d'eau en bon état permet de répondre à une multitude de fonctions et d'usages : qualité de l'eau, qualité paysagère et intérêt récréatif, qualité écologique, bon fonctionnement hydraulique (rétention des crues)... Le bon fonctionnement peut être caractérisé par une grande diversité de faciès, des berges naturelles, des bancs alluviaux mobiles, une ripisylve variée, des annexes hydrauliques, et, surtout une dynamique fluviale la plus libre possible. Celle-ci est constitutive d'une diversité d'habitats indispensable à la faune et la flore aquatiques et rivulaires. C'est par elle notamment que s'allient le « physique » et le « biologique ».

Pour le bassin de l'Aveyron, en particulier le cours d'eau Serre, une rectification a eu lieu dans les années 70. Il s'agit de rectifier un cours d'eau naturellement sinueux ou méandriforme pour généralement augmenter la débitance, notamment grâce à l'augmentation de la pente et réduire ainsi la fréquence de submersion des terrains riverains. Le rescindement des méandres a été utilisé pour linéariser les parcelles agricoles afin d'en faciliter la culture. Il a été couplé au surcalibrage du nouveau lit. Ces travaux ont eu pour conséquence, une perte des capacités naturelles de divagation de la Serre (dynamique fluviale), un appauvrissement des milieux, une accélération des phénomènes de crues. Aujourd'hui se pose la question de la réversibilité.



Extrait de Géoportail-IGN – Exemple de zone de rectification à Doumergal

État de ripisylve

Un état des lieux le plus exhaustif possible a été fait en été 2007 sur la végétation des bords des cours d'eau (ripisylve) dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion des berges du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron.

Sur la Serre, il montre une ripisylve peu équilibrée avec des zones où elle est composée uniquement de peupliers clones et d'autres où la végétation arbustive et arborée est absente.

État des berges

Suite aux calibrages et aux rectifications, les berges sont en U avec une tendance à la reformation d'une risberme (banquette herbacée entre le lit et le haut de berge) sur certaines zones. Cependant, l'accès du bétail aux cours d'eau accentue la dégradation des berges mais aussi de la qualité de l'eau.

Classement piscicole

Les cours d'eau de ce territoire sont classés en première catégorie piscicole (dominance de salmonidés).

Espèces invasives

Des dégradations importantes sont observées dans les talus de berges, celles-ci sont causées par les ragondins.

Aspect gouvernance de l'eau

La commune de Saint-Saturnin-de-Lenne fait partie du SIAH de Haute vallée de l'Aveyron. Créé le 30 janvier 1973, il est composé de 18 communes. Il étend sa compétence depuis la source de l'Aveyron à Sévérac-le-Château jusqu'aux portes de Rodez. Les affluents majeurs de l'Aveyron concernés par le syndicat sont la Serre, l'Olip, le Verlenque et le Cuge. Il a mis en place un Programme Pluriannuel de Gestion des berges pour la période 2009-2013 soumis à une Déclaration d'Intérêt Général. Trois axes ont été définis : « Connaissance du territoire », « Gestion des berges », et « Information, sensibilisation ». Des actions en découlent. Les objectifs sont par exemple d'entretenir et de reboiser les berges, d'étudier l'état et l'impact des ouvrages hydrauliques, de limiter l'impact du bétail sur les berges...

Le territoire du bassin versant de l'Aveyron n'est couvert par aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ni Contrat de rivière. Cependant, une étude de faisabilité pour un contrat de rivière sur le bassin versant de l'Aveyron en Aveyron, est actuellement en cours par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (basse vallée de l'Aveyron) basé à Rignac.

Par contre, la commune fait partie du périmètre du SAGE Lot Amont, sa partie nord était sur le bassin versant du Lot.

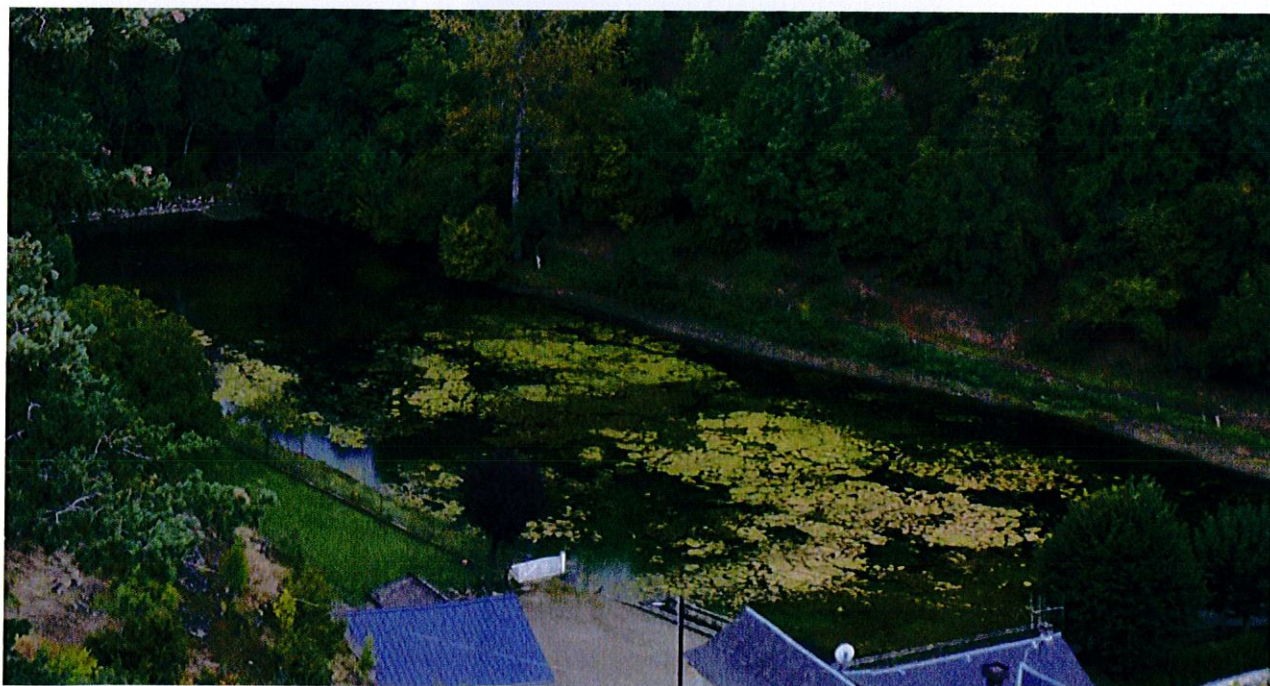
Enjeux

Bassin versant lot (SAGE)

- Protéger et gérer milieux naturels remarquables (tourbières, rivières à loutres et à écrevisses à pattes blanches)
- Rationaliser la gestion des ressources en eau potable.
- Gérer des étiages
- Gérer des risques d'inondations
- Protéger et restaurer la qualité de l'eau
- Instaurer une mise en valeur touristique et une activité économique en adéquation avec les potentialités et les capacités des milieux

Bassin versant Aveyron (SIAH)

- Maintenir ou améliorer la diversité des boisements
- Réhabiliter la qualité des milieux
- Maintenir la diversité des habitats piscicoles et qualité de l'eau
- Limiter la prolifération de certaines espèces animales (ragondin).



Les Milieux

Le territoire de la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne se divise en deux entités principales et une troisième sur le versant sud de la vallée du Lot : la première, forestière et agricole au sud, l'autre au Nord où dominent des prairies bocagères et au milieu de laquelle se trouve le hameau principal. Cette dernière est parcourue d'est-ouest par la Serre.

La forêt est principalement située sur les versants et les sommets dominant la plaine de la Serre au Sud et au Nord (dominant le Lot) et les vallons nord-sud de Combelongue et Montagnac. Elle est principalement dominée par le chêne pubescent sur les versants les mieux exposés et par le hêtre, y compris en futaie, sur les versants exposés au Nord. Les versants des collines caussenardes (au nord) présentent également quelques pelouses calcaires sèches, les fonds de vallons par des zones de prairies temporaires ou de culture.

La partie de la plaine alluviale est constituée principalement de prairie artificialisée est très bocagère. Le cours d'eau est bordé par une ripisylve étroite.

Les fonctionnalités écologiques

Le principal enjeu sur la trame écologique de la commune est de conserver la mosaïque de milieux et les échanges entre les populations animales à fin de garantir le libre passage des espèces.

Les connectivités forestières qui garantissent le libre passage entre les massifs forestiers (les deux versants de la vallée) dans la vallée non urbanisée (culture, prairie...) semblent préservées (sur le périmètre communal) par le bocage. Le fonctionnement de la sous-trame liée aux milieux ouverts semble demeurer fonctionnel d'est en ouest lié aux prairies de partie agricole (bocage) et à la conservation des prairies, même temporaire. En revanche, les milieux secs sont plus fragmentés entraînant sans doute une fonctionnalité moindre.

Il est à noter que l'analyse plus globale de la trame écologique dans un contexte territorial plus général n'a pas pu être effectuée faute d'étude réalisée en la matière.

L'ensemble du territoire communal ne semble pas marqué par une présence importante de zones humides qui ont un rôle important pour la conservation de la biodiversité et la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ces zones se situent majoritairement à l'endroit des sources, dans le fond des vallons nord-sud et dans le lit majeur de la Serre. Un inventaire de terrain n'a pas permis de situer, qualifier et quantifier toutes ces zones. Il est à noter qu'un bon état de conservation de la biodiversité est maintenu lorsque la connectivité entre les petites zones humides, même de très petites surfaces, est assurée.

Les zones humides : Étang du Moulin de Lestang, mares, sources et suintements, lit majeur de la Serre

Enjeux

→ **Maintenir d'espèces patrimoniales (amphibiens) et connectivité écologiques**

La forêt : Forêts de chênes, Futaies de hêtres, arbres remarquables inventoriés sur les revers nord du causse, du rougier et de la butte témoin de La Roque Valzergues.

Enjeux

→ **Les hêtraies constituent un abri important pour grand nombre d'espèces, notamment d'invertébrés (insectes...)**



Les prairies bocagères : Nombreuses espèces de la faune y trouve un refuge.

Enjeux

→ Maintenir d'un refuge pour les espèces assurant un équilibre écologique et connectivité écologiques

Les pelouses sèches

Fragments de pelouses sur les versants du Causse

Enjeux

→ Aire de nourrissage d'oiseaux, habitats d'invertébrés (insectes...), flore rare.



Flore, faune

Il faut particulièrement insister sur l'existence d'une ZNIEFF de type I (faible surface, mais enjeu très fort et localisé) : « Lande de Rans ou de Montagnac ou du Puy de Belhomme ». C'est un ensemble de landes et de pelouses. Landes arbustives et landes arborées où le chêne pubescent et le pin sylvestre dominant.

Cette zone de 59 ha est caractérisée par la présence du Genêt horrible ou Genêt très épineux (*Echinopartum horridum*). Cette station est l'une des deux seules stations connues en Aveyron, et cette espèce n'est connue que dans quelques régions en France. Le Genêt horrible est une espèce protégée au niveau national, Cette station exceptionnelle est menacée par le défrichement en particulier.

Enjeux

→ La conservation du Genêt horrible doit être un enjeu prioritaire pour la commune. Il faut donc encourager le maintien des activités de pâturage pour maintenir l'ouverture des milieux et garantir la pérennité de la population unique de Genêt horrible.

Entité paysagère Avant-causses - secteur : nord



Le bâti du paysage

Occupation de l'espace

Saint-Saturnin-de-Lenne et La Roque-Valzergues sont les deux principaux bourgs de la commune.

Combelongues, les Crozes, Montagnac et les Rives sont les 4 unités bâties de cette entité. Chaque ferme exploite une dépression dont la profondeur du sol permet de faire des cultures. Traditionnellement, les bâtiments étaient implantés en bordure de ces zones cultivables. L'implantation des nouveaux bâtiments a tendance à se dédouaner de cette règle au détriment des terres cultivables.

Enjeux

- Poursuivre l'extension des nouveaux bâtiments agricoles aux franges des zones cultivées.
- Ne pas urbaniser le fond des dépressions (dolines, vallées sèches, sotchs...) fragiles pour préserver la ressource en eau.
- Entretenir l'alignement de frênes émondés à Combelongues.



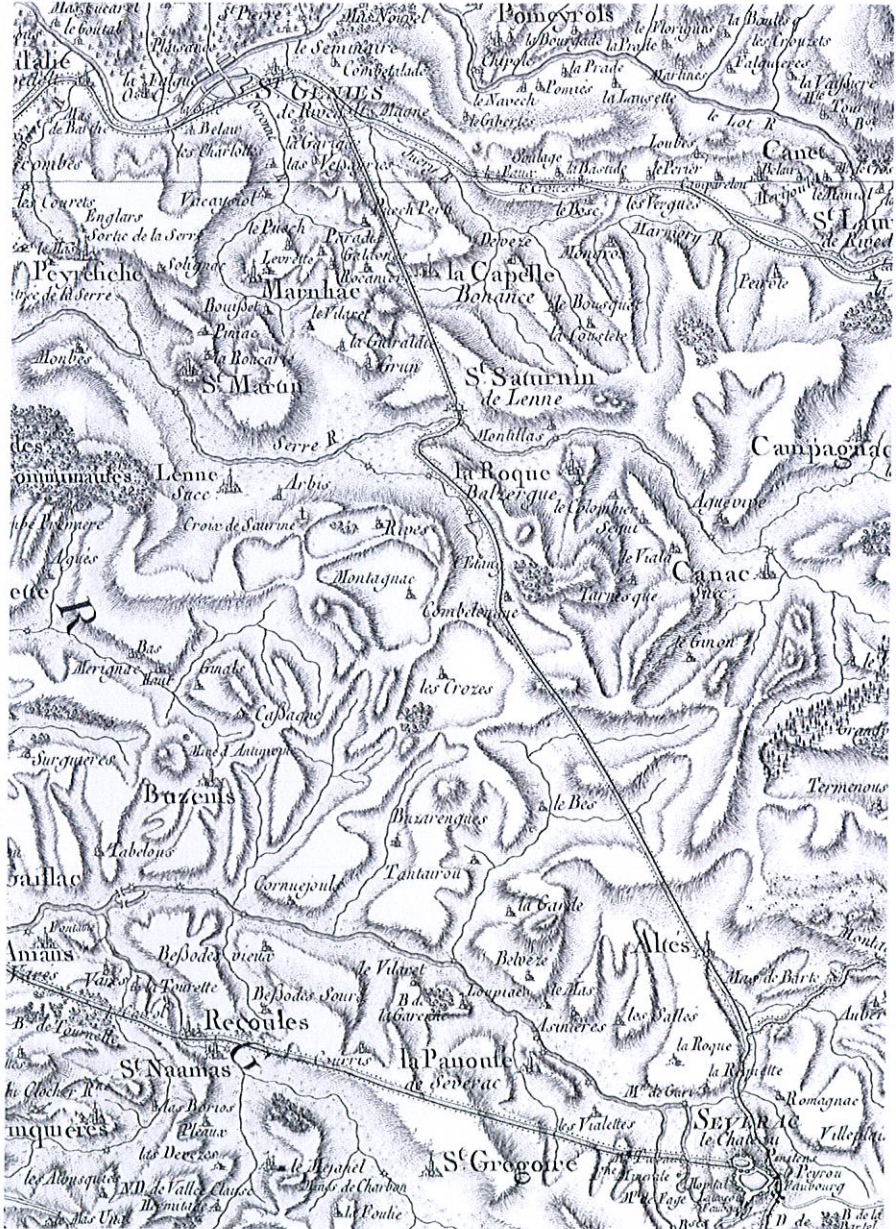
Voiries

Le réseau s'articule dans sa majeure partie sur les routes départementales dessinant un axe est ouest : la route départementale 45 depuis, de Laissac à l'ouest vers Saint-Laurent d'Olt. Cette route longeant la Serre est récente. La carte de Cassini témoigne de l'importance de l'axe nord sud (RD : 2) reliant dès le 19^{ème} siècle Saint-Geniez d'Olt à Sévérac le Château. (Sur les Cartes de Cassini ne sont tracées que les routes carrossables.)

La topographie dessine sur les axes nord sud un réseau plus sinueux anciennement bâti dans ses parties en déblais ou remblais. Les talus enherbés remplacent souvent ces soutènements bâtis (mur en pierres sèches drainants).

Le drainage des eaux de pluie est constitué par des fossés enherbés.

L'élagage des haies est réalisé à l'épaveuse traumatisante et vecteur de maladies pour les arbustes et les troncs des arbres.



Enjeux :

- **Supprimer les désherbants chimiques.**
- **Favoriser la rétention et la filtration des eaux de pluie par la création de mini bassin végétalisés (roseaux et bambou).**
- **Veiller au maintien du réseau communal de sentiers : emprise foncière, réouverture, entretien.**

Urbanisme

L'urbanisation n'a pas beaucoup évolué entre le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle, elle se fondait sur des arguments organiques et d'usages (climat, eau, économie des terres arables, axe de communication.) Les mutations se sont accélérées après la 2^{ème} guerre mondiale. Cette urbanisation rurale se caractérisait par l'économie de l'espace. Elle réservait les terres arables et s'implantait sur les sols durs, créant, de fait, des agglomérations de bâtis très denses et des constructions mitoyennes. L'espace public était le plus souvent résiduel ou lié à des usages collectifs : foirail, aires de battage, couderc...

D'abord autour des exploitations agricoles, elles se prolongent par des implantations pavillonnaires en périphérie des villages et des hameaux, puis sur des parcelles autrefois vouées aux cultures ou aux pâturages.

Saint-Saturnin-de-Lenne : Ce village est marqué par plusieurs alignements de platanes qui soulignent les axes majeurs de ce vieux carrefour. Le premier lotissement (au nord-ouest) est assez discret et utilise bien la topographie pour exposer les maisons au soleil. Sur l'entrée ouest du village, les projets de lotissement et de zone artisanale doivent faire l'objet de programmes exigeant tant sur l'insertion environnementale que paysagère. Des itinéraires alternatifs favorables aux circulations douces mériteraient d'être étudiés entre les nouvelles zones urbanisables et le cœur du village, la mairie, la salle des fêtes, les commerces et les services. L'entrée est, est, quand à elle encadrée, par deux bâtiments agricoles. On notera la présence de deux fontaines dans le village.

Enjeux

- Entretien des alignements de platanes
- Etre vigilant sur la nouvelle extension urbaine à l'ouest
- Etre exigeant sur la rétention des eaux de pluie
- Limiter les surfaces étanchées en réduisant les linéaires de circulation lourdes à l'intérieur des lots ou parcelles urbanisables et les voies de desserte
- Positionner les stationnements et les garages aux plus près des accès
- Limiter les mouvements de sol en étant exigeant sur l'implantation du bâti.

La Roque-Valzergues : La butte-témoin a été aménagée pour ses atouts défensifs de l'éperon rocheux et y construire un château. Le village s'est accroché en dessous sur les versants exposés au soleil et leurs parties rocheuses. Cela a créé un village très rassemblé et compact caractéristique de ces agglomérations Médiévale.

Enjeux

- Etre vigilant sur l'extension du village de la Roque-Valzergues afin de préserver son caractère et de se cantonner au sol stable (présence de marnes).
- (Les enjeux listés pour Saint-Saturnin sont aussi à considérer sur La Roque-Valzergues.)



Architecture

L'étroite pénétrante caussenarde est-ouest s'est urbanisée au contact de ses vallées riveraines. Cette proximité a introduit des matériaux importés et l'emploi de techniques métissées. Ainsi se juxtaposent souvent des architectures toutes de calcaire, typiquement caussenardes, à une architecture charpentée pouvant faire apparaître des colombages externes et des couvertures de schiste percées de lucarnes en chien-assis. A l'ouest le Causse Comtal, fondé sur des calcaires plus anciens, plus compressés, fournit une pierre plus compacte extraite à des bancs rocheux relativement fin. Aussi ce matériau permettra des mises en œuvre plus précises dessinant un bâti apparement plus léger et élancé. L'architecture traditionnelle, comme les paysages, est fortement imprégnée par l'usage. Son style n'est que la résultante de contraintes physiques liées aux matériaux extraits de l'environnement proche, de contraintes techniques d'assemblage de ces mêmes matériaux, de contraintes géologiques, topographiques et climatiques. La part symbolique, bien que présente, reste très discrète. Avec le temps, ces contingences contribuent à la constitution de traditions techniques locales de savoir-faire.

Les murs :

Ils ont pour rôle de protéger l'intérieur de l'extérieur. On les crépissait pour améliorer leur étanchéité à l'eau et à l'air quand leurs appareillages étaient très irréguliers et leurs pierres perméables ou difficiles à calibrer. Les nécessaires crépis sont restés plus monochromes dans la ruralité et plus variés dans les agglomérations. Les habitations les plus modestes restent en pierres apparentes par défaut ou sommairement beurrées comme beaucoup de dépendances agricoles. Seules les bonnes pierres de tailles posées à joints réguliers pouvaient rester apparentes.

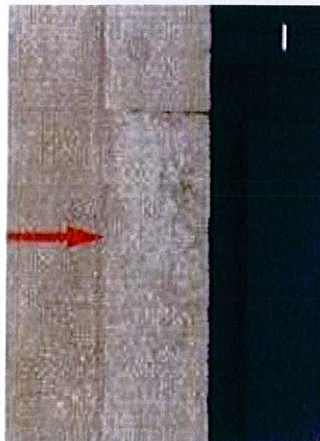
Crépis ou décrépis ?

Depuis les années 70, la mode est à la pierre apparente. Elle avait commencé par un piquage systématique des intérieurs d'églises faisant quelquefois disparaître, espérons-le involontairement, des peintures murales ou des fresques très anciennes. Elle s'est prolongée par un engouement pour les matières, la pierre et le bois brut, marquant un retour aux valeurs du « bon vieux temps » imaginé par les nostalgies urbaines. Et bien non, le bon vieux temps ne s'était pas construit sur des arguments aussi subtils, mais sur des arguments bien plus pragmatiques et terre à terre. La manière avait très certainement plus d'importance que la matière. Ces crépis participent à l'identité des paysages et au maintien des savoir-faire et de traditions techniques locales. La pierre apparente systématique participe à la banalisation des terroirs et à l'effacement des particularismes.

Les encadrements des ouvertures :

Quand les façades étaient crépies, le crépi était arrêté à la règle (*illustration 1*). Il ne contournait pas les pierres de taille pour réduire les infiltrations d'eau par les joints horizontaux inférieurs, (*illustration 2*). L'éroitesse des ouvertures était compensée souvent par l'application d'un badigeon blanc sur les encadrements et en tableau pour augmenter l'éclairement. Sur certaines nobles demeures les crépis contournent les pierres de taille en saillie.

Crépi arrêté à la règle



Infiltrations d'eau



Les menuiseries extérieures :

Les bois d'œuvres locaux, pauvres en matières grasses mais riches en tannins, sont très sensibles aux variations hygrométriques et aux rayons ultraviolets. Leur utilisation à l'extérieur obligera à des protections (mise à couvert, utilisation de peintures micro-poreuses étanches à l'eau mais pas à l'air). Ces peintures étaient de couleur claire et dans des tons froids, plus réfléchissants : blanc, gris, gris bleu, gris vert, bleu, vert... Après la guerre de 1914, l'armée passant du bleu horizon au kaki, les stocks de peinture bleue se répandent sur tout le territoire national, parsemant de bleu charrette des façades même très rustiques. On prête à ce bleu un pouvoir répulsif pour les mouches. En outre, ces peintures liées à la chaux fixent les tannins qui peuvent déteindre sur les encadrements souvent blanchis et en pierre de taille et protègent des insectes et de moisissures.

Les couvertures :

Sur la majeure partie des causses et des avant-causses, les couvertures étaient presque exclusivement en **lauzes de calcaire** et pour les Rougier en **lauzes de grés rouge** jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. Ces lauzes épaisses et lourdes, difficiles à accrocher, étaient posées sur des pentes faibles, afin de tenir par la seule gravité. Leur poids ne permettait pas de débords importants, ni en rives, ni en gouttières. Pour alléger ces couvertures, on a commencé à les remplacer, à partir de la fin du 19^{ème} siècle, par de la **tuile canal** façonnée dans les argiles des avant-causses. Certaines couvertures conservent leurs vieilles lauzes sur les têtes des murs ceinturant les rampants en tuiles canal. Cette tuile accepte les mêmes pentes que la lauze pouvant ainsi tenir par simple gravité. Sur les contreforts du Lévézou et la vallée de la Muse, la **lauze de schiste** était dominante. La lauze de Curan, épaisse, était posée sur un tapis de terre et de mousse appelé « clapisse » qui s'intercalait entre la lauze et la volige. Les pentes étaient faibles pour assurer le maintien de la lauze par la seule gravité. Au 20^{ème} siècle, on y substituera l'ardoise, voire la tuile mécanique.

Les pentes des couvertures :

Elles sont liées aux matériaux utilisés : entre 30% et 50% pour la lauze calcaire, grés ou la tuile canal et de 40% à la verticalité pour la lauze de schiste et l'ardoise. Pour les anciennes couvertures sur « clapisse », les pentes étaient identiques à celles de la lauze calcaire ou de grés.

Les bâtiments publics :

Avec quelques riches demeures, ils importeront des styles plus urbains avec leurs matériaux et leurs techniques nouvelles. La plupart des mairies, écoles et hostelleries, à plus fortes pentes, sont souvent couvertes de toits d'ardoise.



Réhabilitations ou constructions d'inspiration traditionnelle

Les restaurations doivent s'effectuer dans ce même esprit pragmatique et en satisfaisant à ces exigences techniques, sans succomber aux modes du moment : ton bois, pierre apparente et "faux vieux".

1- En ce qui concerne les réhabilitations et les rénovations d'habitat traditionnel comme les constructions d'inspiration traditionnelle, l'utilisation du bois à l'extérieur devrait être limitée : fermes de charpente, poteaux, pannes en débord de rive. En tout état de cause, si leur usage s'avérait nécessaire, ces éléments devraient être peints (mais non lasurés ni vernis), en harmonie avec les autres éléments de menuiserie.

2- Les éléments en bois tels que les garde-corps, rampes, mains courantes, non abrités, devraient être déconseillés. S'ils sont couverts, ils pourraient être peints en harmonie avec les menuiseries extérieures ou les éléments extérieurs de charpente. Les garde-corps métalliques à barreaux verticaux droits devraient être conseillés. Leur couleur serait à harmoniser avec les autres éléments de menuiserie extérieure.

3- Les volets, fenêtres, porte-fenêtre, portails, portes seraient à peindre dans les couleurs froides : blanc, blanc cassé, gris, gris-bleu, gris-vert, bleu, vert. Les vernis, les lasures et les couleurs marron sont à déconseiller (cf. argumentaire ci-dessus). D'autres matériaux que le bois, pourraient être autorisés dans la mesure où leur teinte n'essaie pas d'imiter les bois lasurés ou vernis.

Les nouvelles constructions

Les constructions neuves doivent s'inscrire dans ces paysages en considérant plus les contraintes physiques et environnementales (climat, géologie, topographie, tenue des sols, rétention des eaux de pluies, protection de la ressource en eau...) que des références formelles, exotiques ou nostalgiques.

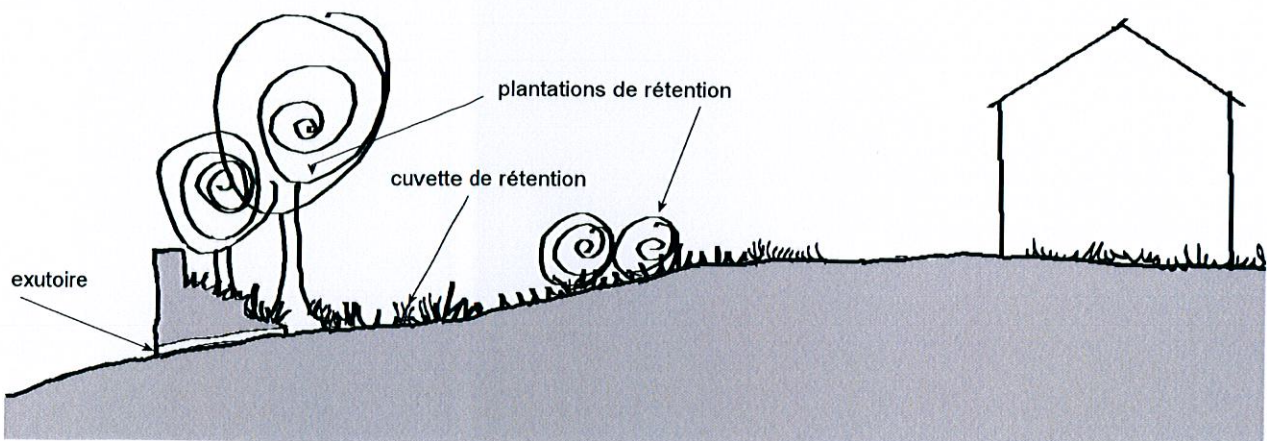
Enjeux

→ Limiter les mouvements de sols :

- en implantant les stationnements et les garages au plus près de l'accès à la parcelle.
- en adaptant les constructions à la topographie naturelle pour minimiser les déblais et les remblais.

→ Limiter les surfaces étanchées en réduisant au maximum les circulations lourdes sur la parcelle.

→ Organiser la rétention des eaux de pluies : cuvettes de rétentions, plantations...



Bâtiments d'activités

Les bâtiments les plus anciens sont fondés sur des logiques d'économie (économie de matières, de ressources, de moyens, d'espaces ...) qui façonnaient les paysages ruraux. Ce sont aussi des architectures outils adaptées à des modes d'exploitation qui n'avaient pas changé fondamentalement depuis deux siècles. Le bâti domestique le plus emblématique pourrait être les Granges bergeries (ou étables) monumentales.

Les bâtiments plus récents répondent aux exigences d'une mécanisation motivée par la raréfaction de la main d'œuvre. Ils sont comme les modèles traditionnels, fonctionnels, mais ici le plus souvent **posés sur des plates-formes se dédouanant de la topographie et construites d'assemblages d'éléments manufacturés importés.**

Enjeux

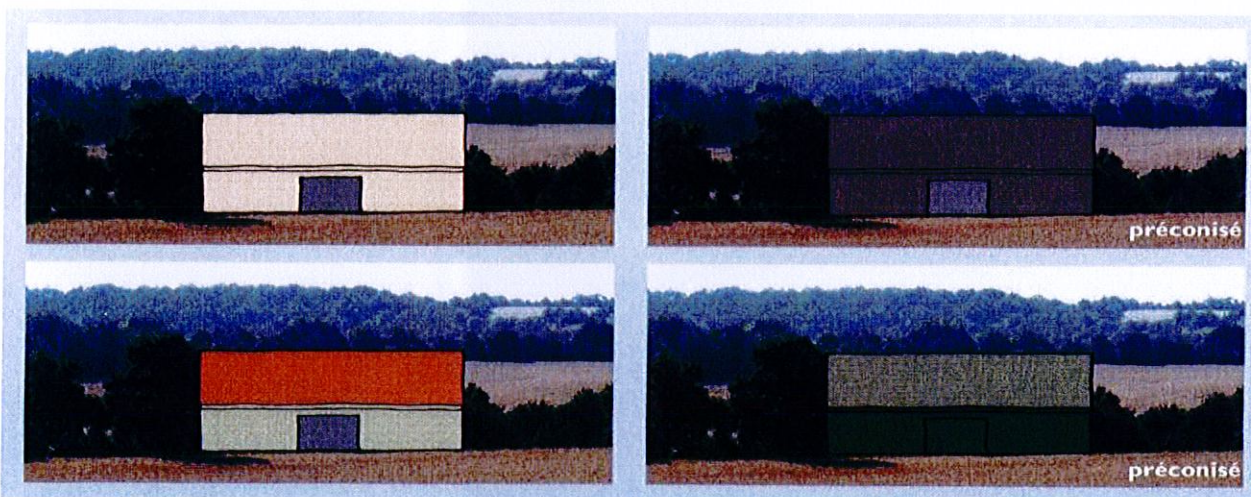
- Améliorer la discrétion des bâtiments agricoles existants (50 dernières années). Accompagner les nouveaux projets dans ce même but.
- Accompagner les nouveaux projets pour une meilleure insertion environnementale et topographique (organisation des plates-formes).

Comme les constructions neuves les bâtiments d'activités doivent s'inscrire dans ces paysages en considérant d'abord le climat, la géologie, la topographie, l'hydrographie...

- adaptation aux usages (fonctionnalité),
- adaptation climatique,
- adaptation topographique,
- tenue des sols,
- gestion des eaux de pluie,
- assainissements...

1- Les couleurs claires sont plus visibles dans le paysage que les couleurs sombres. Les variations colorées sur un même volume en augmentent la présence. On incitera donc à l'homogénéité colorée d'un même volume ainsi que des appentis, et au choix de teintes sombres tant en parois verticales qu'en couvertures ou menuiseries.

Les couleurs claires des bâtiments accentuent leur présence.



Les variations de couleurs sur un même bâtiment accentuent sa présence.

2 - Le fractionnement des bâtiments de grande longueur ne doit pas être systématique.

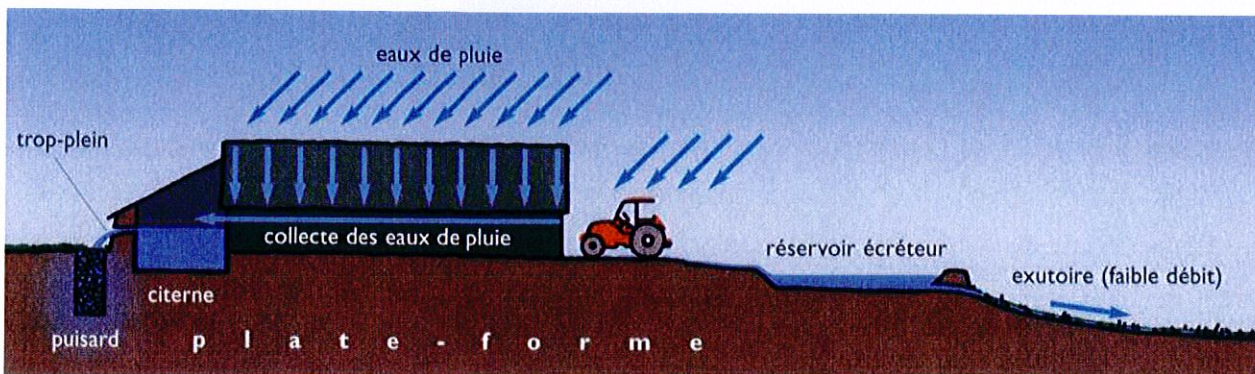
3 - Dans le cas des extensions de bâtiments récents, les matériaux et les couleurs pourraient être identiques ou très approchants de l'existant si celui-ci est encore en bon état et déjà bien inséré dans le paysage.

Les plates-formes

1 - les plates-formes qui nécessitent des mouvements de sol importants devraient faire l'objet d'arguments fonctionnels et techniques précis. La tenue des remblais/déblais devrait être assurée par des plantations ou des soutènements conséquents, côtés, situés et décrits sur les plans de masse du dossier de demande de permis de construire.

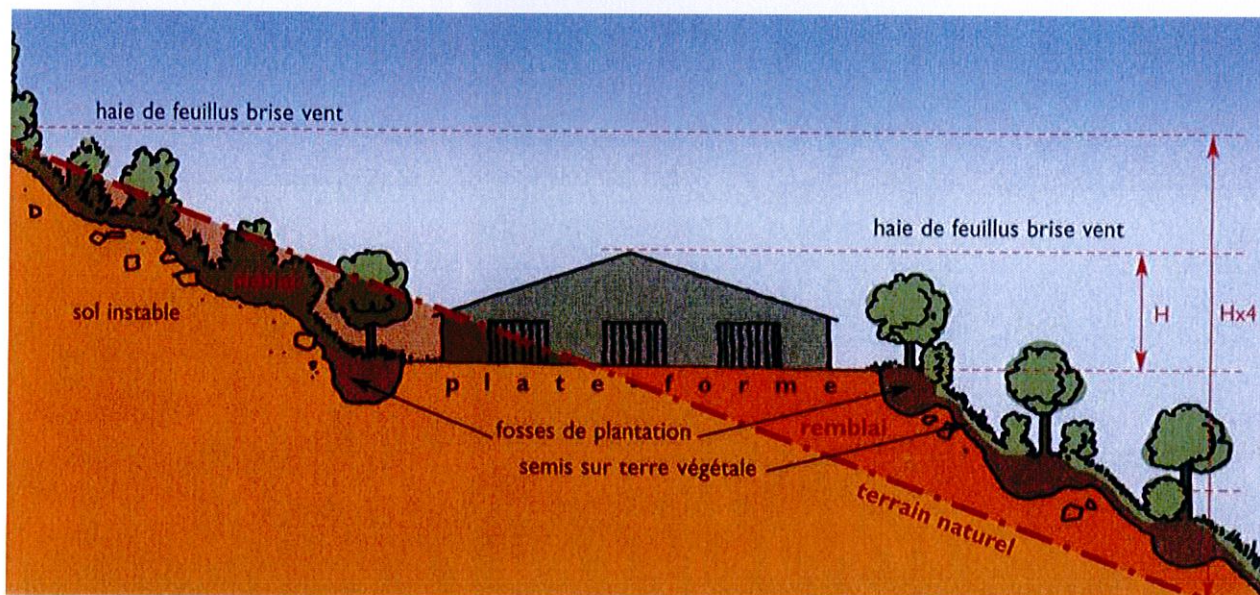
4 - Des plantations de haies brise-vent étagées (buissons, arbustes et arbres) à base d'essences caduques locales seraient fortement conseillées pour améliorer l'insertion climatique ainsi que pour lutter contre le ravinement des remblais/déblais. Les haies et les alignements de résineux sont à proscrire (effet pare-vent augmentant les turbulences).

5 - Des réservoirs écrêteurs d'orage devraient être aménagés au prorata des surfaces étanchées. Le drainage des plates-formes doit être décrit et précisé sur le plan de masse des demandes de permis de construire. Les surfaces non affectées d'usages devraient être plantées.



6 - Les projets de plantation devraient faire apparaître dans les documents de permis de construire ou de lotir les moyens de garantir leur croissance et leur entretien.

Avant tout travail de déblais ou remblais, pour garantir la stabilité des plates-formes, il est impératif de décaper la terre végétale. Elle pourra être utilisée pour les plantations.



Il est fréquent que les remblais-déblais aient plus d'impact sur le paysage que le bâtiment.